

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004373

Rapport n°5.2 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Rapporteur : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 AP/CP « Aides à la Pierres déléguées »	Montant AP : 8 600 969 € Montant CP 2018 : 280 000 € Montant de l'opération : 214 976 €
BP 2018 et PPIF 2018-2022 AP/CP « Habitat 2013-2019 »	Montant AP : 13 584 191 € Montant CP 2018 : 2 190 000 € Montant de l'opération : 685 582 €

Résumé :

Le présent rapport propose l'inscription en programmation de droit commun 2018 de 7 opérations, permettant la création de 101 logements locatifs publics composés de 69 logements de type PLUS et 32 logements de type PLAI.

Conformément au cadre d'intervention établi par la délégation des aides à la pierre et à travers le Programme Local de l'Habitat, il est proposé que le Grand Besançon intervienne en faveur de ces opérations à hauteur de 214 976 € sur crédits délégués de l'Etat et accorde sur ses fonds propres des subventions pour un montant total de 685 582 €.

I. Cadre d'intervention du Grand Besançon en soutien aux opérations de construction neuve de logements locatifs publics

A/ Gestion des aides à la pierre déléguées de l'Etat

L'Etat délègue à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour une durée de 6 ans renouvelable, la compétence d'une part pour décider de l'attribution des aides publiques, à l'exception des aides distribuées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé, de la création de places d'hébergement, et d'autre part pour procéder à leur notification aux bénéficiaires.

La nouvelle convention de délégation de gestion des aides à la pierre, approuvée lors du conseil communautaire du 24 mai 2018, prend effet à compter du 1er janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2023.

Suite au Comité Régional de l'Habitat du 9 février 2018, le Grand Besançon est bénéficiaire d'une dotation sur crédits délégués de l'Etat de l'ordre de 370 362 €, soit une subvention forfaitaire à hauteur de 4 718 € par logement de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) pour les communes classées en zone 5 et de 6 718 € par logement de type PLAI pour les communes classées en zone 4. Par ailleurs, en termes d'autorisations d'agrément, les objectifs fixés pour l'année 2018 sont de 200 logements locatifs publics, composés de 133 logements de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) (dont 11 logements locatifs communaux agréés en PALULOS) (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale) et 59 logements de type PLAI. La dotation fixe également un objectif à hauteur de 8 logements de type PLS (Prêt Locatif Social).

B/ Subventions du Grand Besançon en faveur de la production de logements locatifs publics

Le Grand Besançon intervient financièrement auprès des bailleurs publics afin d'aider à la production de logements locatifs publics sur le territoire de l'agglomération bisontine permettant ainsi de développer une offre nouvelle à destination des populations modestes.

Il s'agit d'un volet essentiel du Programme Local de l'Habitat 2013-2019, clairement affiché à travers la fiche action n° 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) », qui fixe un objectif de production à hauteur de 170 logements par an.

La délibération du Conseil de communauté du 17 décembre 2015, actualisée par la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2016, fixe les conditions de financement en soutien à la production de logements locatifs publics pour la période 2016-2019.

II. Décisions d'agrément et de financements (voir présentation détaillée de l'opération en annexe)

Conformément au cadre d'intervention précité et sous réserve d'un retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat, les dossiers suivants de demande d'agrément et de financement sont proposés dans le cadre de la programmation 2018 de droit commun :

- Grand Besançon Habitat, acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) de 8 logements individuels (5 logements de type PLUS, 3 logements de type PLAI). Cette opération se situe rue de Champs sous les plantes à Châtillon-le-Duc :
 - Crédits délégués Etat : 20 154 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 62 000 € de subvention d'équilibre.
- Grand Besançon Habitat, acquisition en VEFA de 2 logements individuels (2 logements de type PLUS). Cette opération se situe allée bois des Chaney à Châtillon-le-Duc :
 - Grand Besançon : 14 000 € de subvention d'équilibre.
- Grand Besançon Habitat, construction de 20 logements intermédiaires (14 logements de type PLUS et 6 de type PLAI). Cette opération se situe rue Amédée Thierry à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 40 308 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 132 000 € de subvention d'équilibre.
- Néolia, construction de 38 logements collectifs (26 logements de type PLUS et 12 de type PLAI). Cette opération se situe rue François Arago – Les Montboucons à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 80 616 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 252 000 € de subvention d'équilibre.
- Néolia, construction de 28 logements collectifs (16 logements de type PLUS, 8 de type PLAI). Cette opération comprend également 4 logements de type PLS, pour lesquels l'autorisation d'agrément fait l'objet d'un rapport dédié soumis au Bureau du 13 septembre 2018. Cette opération se situe rue Joseph Briot à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 53 744 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 160 000 € de subvention d'équilibre.
- Néolia, acquisition en VEFA de 4 logements (2 logements de type PLUS, 1 de type PLAI). Cette opération comprend également 1 logement de type PLS, pour lequel l'autorisation d'agrément fait l'objet d'un rapport dédié soumis au Bureau du 13 septembre 2018. Cette opération se situe rue des Saulniers – résidence Nalanda à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 6 718 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 20 000 € de subvention d'équilibre.
- Habitat 25, construction de 6 logements intermédiaires (4 logements de type PLUS et 2 de type PLAI). Cette opération se situe rue des Montarmots à Besançon :
 - Crédits délégués Etat : 13 436 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 40 000 € de subvention d'équilibre,
 - Grand Besançon : 5 582 € de subvention participation aux frais de certification (coût total certification RT 2012 – 20 % : 5 582 € HT pris en charge à 100 %).

III. Synthèse

Le nombre d'agrément sollicités est de 32 PLAI et 69 PLUS.

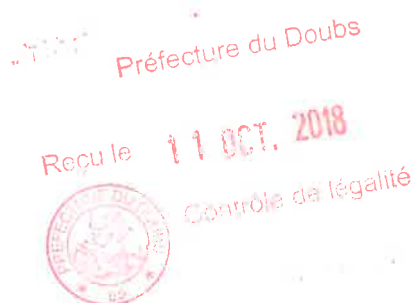
Les subventions accordées sur les crédits délégués de l'Etat s'élèvent à 214 976 € et concernent 32 logements locatifs publics de type PLAI.

Les subventions octroyées sur fonds propres du Grand Besançon s'élèvent à 685 582 € et portent sur 32 logements locatifs publics de type PLAI et 69 logements locatifs publics de type PLUS.

Mmes K. ROCHDI et C. JARROT et D. POISSENOT, et MM. F. ALLEMANN, B. GAVIGNET(2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financement déposées par Grand Besançon Habitat, Néolia et Habitat 25, pour 69 agréments de type PLUS, 32 agréments de type PLAI, pour un montant total de 214 976 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Grand Besançon Habitat, Néolia et Habitat 25 pour un montant total de 685 582 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gabriel Baulieu mentioned in the text next to it.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 8

PROGRAMMATION DE DROIT COMMUN - FINANCEMENTS sur Crédits délégués de l'Etat et CAGB												
Conseil de Communauté du 27/09/2018												
Organisme	Commune	Adresse	Montage opérationnel	Total Logements	PLUS	PLAI	PLS	% de PLAI par opération	Crédits Etat Subvention d'équilibre	Crédits CAGB Subvention d'équilibre	Prix de revient TTC	Performance énergétique
Grand Besançon Habitat	Châtillon-le-Duc	Allée bois des charney	VEFA	2	2	0		0%	0 €	14 000 €	377 602 €	RT 2012-10%
Grand Besançon Habitat	Châtillon-le-Duc	3 champs sous les	VEFA	8	5	3		38%	20 154 €	62 000 €	1 458 924 €	RT 2012-10%
Grand Besançon Habitat	Besançon	rue Armande Thierry	MOD	20	14	6		30%	40 308 €	132 000 €	2 694 368 €	RT 2012-10%
Neolia	Besançon	Les Montboucons	MOD	38	26	12		32%	80 616 €	252 000 €	4 287 048 €	RT 2012-10%
Neolia	Besançon	Rue Joseph Briot	MOD	28	16	8	4	29%	53 744 €	160 000 €	3 446 002 €	RT 2012-10%
Neolia	Besançon	4 rue Saulniers - Nalanda	VEFA	4	2	1	1	25%	6 718 €	20 000 €	608 580 €	RT 2012-10%
HABITAT 25	Besançon	chemin des Montamais	MOD	6	4	2		33%	13 436 €	45 582 €	1 047 795 €	RT 2012-20%
Total LOGEMENTS				106	69	32	5	30%	Crédits Etat	Crédits CAGB	TOTAL Prix de	
Programmation de droit commun 2018									214 976 €	685 582 €	13 920 319 €	
				Soit par logement					2 028 €	6 468 €		
				TOTAL FINANCEMENTS					900 558 €			



**Opération d'acquisition en VEFA de 8 logements individuels
(5 PLUS et 3 PLAI)
3 rue Champs sous les plantes
Châtillon-le-Duc**

Demandeur

Grand Besançon Habitat

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 8 logements individuels en duplex (5 logements de type PLUS et 3 logements de type PLAI), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « Carré de l'Habitat ». Ce dernier réalise un programme immobilier de 14 logements réunis en 4 bâtiments. Les 8 logements locatifs publics se situent 3 rue Champs sous les plantes à Châtillon-le-Duc. Ils représentent une surface utile totale de 691,40 m² et sont localisés au RDC et dans les combles aménagés.

Programmation de Droit Commun en 2018Typologie des logements PLUS : 5 T4Typologie des logements PLAI : 3 T4**Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention**

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

24 mai 2018 : « Délégation de compétence 2018-2023 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 1 458 924 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	20 154 €	1,38 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	62 000 €	4,25 %
Prêts CDC	1 120 486 €	76,80 %
Fonds propres	256 284 €	17,57 %
Total TTC	1 458 924 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 2 110 € TTC/m² surface utilePrix d'achat : 1 850 € HT/m² SUDétail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 479 € HT/m²
- travaux : 1 418 € HT/m²
- honoraires : 21 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -10 %, soit 54 kWh/m²/anDate prévisionnelle de livraison : 2^{ème} semestre 2019

Demandeur**Grand Besançon Habitat****Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition de 2 logements individuels en duplex (2 logements de type PLUS), dans le cadre d'une Vente en Etat de Futur Achèvement auprès du promoteur « Carré de l'Habitat ». Ce dernier réalise un programme immobilier de 14 logements réunis en 4 bâtiments. Les 2 logements locatifs publics se situent allée Bois des Chaney à Châtillon-le-Duc. Ils représentent une surface utile totale de 183,94 m² et sont localisés au RDC et dans les combles aménagés.

Programmation de Droit Commun en 2018*Typologie des logements PLUS : 2 T4***Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention***26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »**24 mai 2018 : « Délégation de compétence aide à la pierre 2018-2023 »***Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution***30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »***Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 377 602 € TTC**

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	14 000 €	3,71 %
Prêts CDC	296 322 €	78,47 %
Fonds propres	67 280 €	17,82 %
Total TTC	377 602 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 2 053 € TTC/m² surface utilePrix d'achat : 1 850 € HT/m² SUDétail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 467 € HT/m²
- travaux : 1 380 € HT/m²
- honoraires : 19 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -10 %, soit 54 kWh/m²/anDate prévisionnelle de livraison : 2^{ème} semestre 2019

Demandeur

Grand Besançon Habitat

Nature de la demande

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 20 logements intermédiaires (14 logements de type PLUS et 6 de type PLAI). Les 20 logements locatifs publics se situent rue Amédée Thierry à Besançon. Ils représentent une surface utile totale de 1 310,35 m² et sont localisés au RDC, R+1 et R+2.

Programmation de Droit Commun en 2018Typologie des logements PLUS : 7 T2 - 6 T3 – 1 T4Typologie des logements PLAI : 3 T2 – 2 T3 – 1 T4**Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention**

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

24 mai 2018 : « Délégation de compétence aide à la pierre 2018-2023 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 377 602 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	40 308 €	1,50 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	132 000 €	4,90 %
Prêts CDC	1 903 928 €	70,66 %
Fonds propres	618 132 €	22,94 %
Total TTC	2 694 368 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 2 055 € TTC/m² surface utilePrix d'achat : 1 870 € HT/m² SUDétail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 203 € HT/m²
- travaux : 1 358 € HT/m²
- honoraires : 254 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -10 %, soit 54 kWh/m²/anDate prévisionnelle de livraison : 4^{ème} trimestre 2020

Demandeur
Néolia**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 38 logements collectifs (26 logements de type PLUS et 12 de type PLAI). Les 38 logements locatifs publics se situent rue François Arago – Quartier les Montboucons à Besançon. Ils représentent une surface utile totale de 2 321,50 m² et sont localisés sur deux bâtiments en R+3 avec ascenseur.

Programmation de Droit Commun en 2018

Typologie des logements PLUS : 14 T2 - 8 T3 - 4 T4

Typologie des logements PLAI : 10 T2 - 2 T3

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

24 mai 2018 : « Délégation de compétence aide à la pierre 2018-2023 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 4 287 048 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	80 616 €	1,88 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	252 000 €	5,88 %
Subvention REUNICA (AG2R)	36 000 €	0,84 %
Prêt Action Logement	240 000 €	5,60 %
Prêts CDC	2 687 849 €	62,70 %
Fonds propres	990 583 €	23,10 %
Total TTC	4 287 048 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 1 847 € TTC/m² surface utile

Prix d'achat : 1 680 € HT/m² SU

Détail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 85 € HT/m²
- travaux : 1 178 € HT/m²
- honoraires : 140 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -10 %, soit 54 kWh/m²/an

Date prévisionnelle de livraison : 3^{ème} trimestre 2021

Demandeur
Néolia**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 28 logements collectifs (16 logements de type PLUS, 8 de type PLAI et 4 de type PLS). Les 28 logements locatifs publics se situent rue Joseph Briot à Besançon. Ils représentent une surface utile totale de 1 776,25 m² et sont localisés sur un bâtiment en R+2+attique avec ascenseur.

Programmation de Droit Commun en 2018

Typologie des logements PLUS : 7 T2 - 6 T3 - 3 T4

Typologie des logements PLAI : 5 T2 - 3 T3

Typologie des logements PLS : 3 T2 - 1 T3

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

24 mai 2018 : « Délégation de compétence aide à la pierre 2018-2023 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 3 446 003 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	53 744 €	1,56 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	160 000 €	4,64 %
Subvention AG2R	48 000 €	1,39 %
Prêt Action Logement	120 000 €	3,48 %
Prêts CDC	2 427 726 €	70,45 %
Fonds propres	636 533 €	18,48 %
Total TTC	3 446 003 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 1 940 € TTC/m² surface utile

Prix d'achat : 1 763 € HT/m² SU

Détail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 483 € HT/m²
- travaux : 1 133 € HT/m²
- honoraires : 169 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -10 %, soit 54 kWh/m²/an

Date prévisionnelle de livraison : 2^{ème} trimestre 2021

Demandeur
Néolia**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération d'acquisition en VEFA de 4 logements collectifs (2 logements de type PLUS, 1 de type PLAI et 1 de type PLS). Les 4 logements locatifs publics se situent rue des Saulniers à Besançon. Ils représentent une surface utile totale de 289,70 m² et sont localisés en RDC et R+1.

Programmation de Droit Commun en 2018

Typologie des logements PLUS : 1 T3 - 1 T4

Typologie des logements PLAI : 1 T3

Typologie des logements PLS : 1 T3

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

24 mai 2018 : « Délégation de compétence aide à la pierre 2018-2023 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 608 580 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	6 718 €	1,10 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	20 000 €	3,29 %
Prêt Action Logement	15 000 €	2,46 %
Prêts CDC	415 001 €	68,19 %
Fonds propres	151 861 €	24,96 %
Total TTC	608 580 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 2 100 € TTC/m² surface utile

Prix d'achat : 1 909 € HT/m² SU

Détail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 1 859 € HT/m²
- travaux : 17 € HT/m²
- honoraires : 0 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -10 %, soit 54 kWh/m²/an

Date prévisionnelle de livraison : 2^{ème} trimestre 2021

Demandeur
Habitat 25**Nature de la demande**

Subvention d'équilibre pour une opération de construction de 6 logements intermédiaires (4 logements de type PLUS et 2 de type PLAI). Les 6 logements locatifs publics se situent chemin des Montarmots à Besançon. Ils représentent une surface utile totale de 465,34 m² et sont localisés au RDC, R+1.

Programmation de Droit Commun en 2018

Typologie des logements PLUS : 2 T3 – 2 T4

Typologie des logements PLAI : 1 T3 – 1 T4

Délibérations du Grand Besançon fixant le cadre d'intervention

26 septembre 2013 : « Adoption du Programme Local de l'Habitat 2013-2019 »

24 mai 2018 : « Délégation de compétence aide à la pierre 2018-2023 »

Délibérations du Grand Besançon fixant les conditions d'attribution

30 juin 2016 : « Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019 »

Prix de revient prévisionnel de l'opération (TVA 10 %) : 1 049 795 € TTC

Plan de financement	Montant	% coût d'opération
Subvention ETAT (PLAI)	13 436 €	1,28 %
Subvention CAGB - Habitat (PLUS / PLAI)	45 582 €	4,34 %
Prêts CDC	733 996 €	69,92 %
Prêt Logilia	30 000 €	2,86 %
Fonds propres	226 781 €	21,60 %
Total TTC	1 049 795 €	100,00 %

Prix de revient (TTC, TVA 10 %) : 2 256 € TTC/m² surface utile

Prix d'achat : 2 051 € HT/m² SU

Détail des coûts (HT) par m² de surface utile :

- foncier : 241 € HT/m²
- travaux : 1 561 € HT/m²
- honoraires : 248 € HT/m²

Réglementation Thermique 2012 -20 %, soit 48 kWh/m²/an

Date prévisionnelle de livraison : 3^{ème} trimestre 2020